

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS,
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

M. BIDEL, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, Mme DUVAL, M. FURCY,
M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE,
M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. OSMOND, Mme RENOUF,
Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés et représentés :

M. PIEDAGNEL qui avait donné procuration à M. VARIN,
M. COZIC qui avait donné procuration à M. GRANDIN,
Mme ANTOINE qui avait donné procuration à M. ROSE,
M. DESCHAMPS qui avait donné procuration à M. CHASLES,
M. JULIEN qui avait donné procuration à Mme LOUIS,
Mme LACOUR qui avait donné procuration à Mme DUVAL,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. BOULLOT,
Mme PREVOT qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

Absents :

M. DUVAL, M. FAUVEL, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, Mme LEFORT,
M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MEERT, M. MORAZIN, M. MORIN, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : M. FURCY.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2018.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

a) Décès.

Mme le Maire fait part du décès de Mme Marie, belle-mère de Dominique Rose et maman de Fabienne. Elle leur adresse, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances. Mme le Maire informe qu'elle a reçu un mot de remerciements de la part de Mme Dagbahio pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de sa maman.

b) Mouvement des « Gilets jaunes ».

Suite au mouvement des « Gilets jaunes » et conformément à la proposition des Associations de Maires, un cahier de doléances a été mis à la disposition du public aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Mme le Maire informe les élus que lors du 1^{er} blocage du rond-point de Guilberville par les « Gilets jaunes », le 17 novembre 2018, la Préfecture a demandé à la commune d'assurer le ravitaillement de 83 personnes bloquées dans leur véhicule près de l'autoroute.

M. Varin, Maire-Adjoint a géré l'achat de sandwiches et de boissons, à la charge de la commune.

Ce ravitaillement a été déposé au Centre de Secours, chargé de la distribution.

c) Prévisions d'effectifs scolaires.

Pour l'année 2019, les prévisions des effectifs scolaires sur les 2 écoles publiques sont à la hausse (respectivement : + 18 et + 19 élèves). Cette situation contraste avec les autres communes du bassin Saint-Lois orientées à la baisse (prévisions : - 100 élèves).

III – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

M. Varin, Maire-adjoint chargé des Travaux, présente à l'assemblée les projets susceptibles de pouvoir bénéficier des crédits de la DETR au titre de l'année 2019. Tout d'abord, les mesures d'urgence concernant le mur Grimaldi pour un montant sollicité de 49 637 € (50 % de la dépense prévue). La DETR va aussi être sollicitée pour la réfection des trottoirs rue des Bernardins et rue du Couvent à hauteur de 25 % des travaux soit 9 466 €.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

IV – NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL A GUILBERVILLE

M. Grandin rappelle que durant l'année 2017, afin de constituer une réserve foncière, la commune de Torigny-les-Villes avait acquis la parcelle cadastrée YS 8 d'une superficie de 2 ha 79a 60 ca au prix de 181 740 €. Pour répondre à la demande des ménages en apportant une offre de logement, il a été décidé de réaliser un lotissement communal. Lors de la séance du 13 novembre 2018, le Conseil s'est porté acquéreur d'une parcelle (3 500 m²) pour l'intégrer au projet d'aménagement du futur lotissement.

Mme Renouf demande combien de parcelles seront créées. M. Grandin répond que la densité est encadrée par le SCOT et s'établit à 16 logements à l'hectare. De plus pour se conformer à la loi SRU, 3 000 m² seront réservés pour la construction de 10 logements sociaux en 2 tranches de 5.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un lotissement communal dénommé « les Sillons ».

V – INSCRIPTION BUDGETAIRE POUR MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL AU SERVICE DE ST-LÔ AGGLO

Le titre de n° 289 de l'année 2015 pour un montant de 11 799 € émis par la commune de Guilberville faisait référence à deux prestations différentes, à savoir :

- une prestation liée à la mise à disposition de services dans le cadre de la compétence sport pour les années 2014 et 2015 d'un montant de 5 513 €

- une prestation liée à l'entretien d'espaces verts bordant la zone d'activités pour un montant de 6 286 €.

Saint-Lô Agglo a informé qu'elle prendra en charge la facturation liée à la mise à disposition de services dans l'exercice de la compétence sport pour les exercices 2014 et 2015 à hauteur de 5 513 €.

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances, rappelle que ce point avait été évoqué lors de la séance du 2 octobre 2018, mais retiré dans l'attente de précisions. Il ajoute, qu'à ce jour, les éléments en sa possession ne permettent pas de maintenir l'inscription de la dette de 6 286 € envers St-Lô Agglo.

M. Grandin, Maire-délégué, rappelle que la commune de Guilberville a délibéré en décembre 2015 au regard des prestations exécutées aussi bien pour la compétence sportive que pour l'entretien de la zone d'activité. Il n'est pas acceptable aujourd'hui de mettre en cause le service réalisé par la commune de Guilberville notamment au regard des photos prises lors des travaux.

M. Lemarchant affirme que les élus de Torigny doivent d'abord défendre la commune avant l'Agglo.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil décide à l'unanimité d'annuler le titre de 11 799 €. Puis, à la majorité (26 pour, 9 contre et 6 abstentions), le Conseil décide d'inscrire séparément les deux prestations suivantes :

- une prestation liée à la mise à disposition de services dans le cadre de la compétence sport pour les années 2014 et 2015 d'un montant de 5 513 €

- une prestation liée à l'entretien d'espaces verts bordant la zone d'activités pour un montant de 6 286 €.

Mme le Maire indique qu'elle attend de St-Lô Agglo les motifs précis conduisant l'intercom à refuser de régler cette somme.

M. Cailliez conteste l'émission du titre de 6 286 € qui affecte la sincérité du budget.

VI – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL de 2 POSTES COMMUNAUX

Mme Lesouef, Maire déléguée, en charge du personnel informe le Conseil qu'à compter de janvier 2019, le gymnase Viven sera réouvert. St-Lô Agglo, dans le cadre de sa compétence sport confie l'entretien de cet équipement à la commune de Torigny-les-Villes. Il en ressort des modifications pour 1 agent communal induisant la création d'un poste d'adjoint technique de 35 h pour les services techniques remplaçant un poste d'adjoint technique de 26 h ½ h.

Par ailleurs, la charge de travail administrative sur la mairie siège de la commune nouvelle (ex : tâches liées aux dossiers des demandeurs de logements sociaux ...) justifie d'augmenter le temps de travail d'un agent qui effectue ces tâches le mardi après-midi en heures complémentaires depuis plusieurs mois.

Il est donc proposé d'intégrer officiellement ces 4 heures en créant un poste d'adjoint administratif de 24 h hebdomadaires en remplacement du poste actuel à 20h.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les temps de travail des 2 postes communaux.

VII- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GERANT LA GARDERIE DE GUILBERVILLE

Mme Fleury, Maire-adjoint en charge des garderies périscolaires rappelle le mode de fonctionnement de la garderie associative de Guilberville qui encaisse les cotisations versées par les parents.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de l'association d'un reversement de 1 800 € par mois sur la période de septembre 2018 à juillet 2019 (10 mois). Une nouvelle convention sera signée.

VIII- ACTUALITES ST-LÔ AGGLO

M. Cailliez informe qu'à l'occasion d'une réunion des Maires de St-Lô Agglo, les missions de la Maison du Droit et de la Justice ont été présentées. En l'absence de tribunal, ce service a pour objectif de concilier les parties lors de litiges mineurs. Des plaquettes d'information sont à disposition en mairie.

M. Cailliez, Vice-président de St-Lô Agglo, rappelle que les services de St-Lô Agglo sont à la disposition des communes. Dans le cadre de la loi Notre, un schéma de mutualisation des services de l'EPCI et de ses communes membres sera mis en place. Une 1^{ère} réunion se tiendra fin janvier 2019.

IX- PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en créance éteinte : la Taxe d'Aménagement (SCI Guilleret) pour le permis de construire n° 22407Z0011 de 2007 : 4 161 €.

X- QUESTIONS DIVERSES

1 – M. Varin souhaite donner des nouvelles de sa santé à ses collègues. Il explique qu'il doit réduire son activité et va désormais se concentrer sur les réunions de travail pour moins assurer les représentations.

2 - Mme le Maire informe l'assemblée du soutien financier de St-Lô Agglo au profit des communes à l'occasion du 75^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie pour des projets structurants, ou novateurs, et bien identifiés. La Région Normandie apporte aussi son aide sous la forme d'appels à projets pour les EPCI.

La séance est levée à 21h30.